

Revue québécoise de droit international
Quebec Journal of International Law
Revista quebequense de derecho internacional



Présentation

François Crépeau, Stéphanie Fournier and Lison Néel

Volume 12, Number 1, 1999

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1100391ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1100391ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Société québécoise de droit international

ISSN

0828-9999 (print)

2561-6994 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Crépeau, F., Fournier, S. & Néel, L. (1999). Présentation. *Revue québécoise de droit international / Quebec Journal of International Law / Revista quebequense de derecho internacional*, 12(1), I-IV. <https://doi.org/10.7202/1100391ar>

Tous droits réservés © Société québécoise de droit international, 1999

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Présentation

C'est avec grand plaisir que nous présentons les actes du *Séminaire international de Montréal sur l'éducation interculturelle et multiculturelle*, qui s'est tenu à l'Université du Québec à Montréal du 30 septembre au 2 octobre 1999.

Ce Séminaire fut organisé par le Centre d'études sur le droit international et la mondialisation (CÉDIM) du Département des sciences juridiques de la Faculté de science politique et de droit de l' UQÀM, à l'initiative du Groupe de travail sur les minorités de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme des Nations Unies.

En effet, le Groupe de travail sur les minorités poursuit une œuvre salubre de réflexion sur l'éducation interculturelle et multiculturelle afin de bénéficier d'un échange constructif sur différents points de vue, tant de la perspective canadienne qu'internationale, et ceci pour mieux préciser le contenu et la portée des droits y relatifs, tels qu'ils sont énoncés dans les instruments internationaux des droits de l'homme, notamment dans la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques*.

Du fait de la libération des échanges économiques comme de la croissance des migrations internationales, les sociétés humaines sont et seront de plus en plus diverses et multiples aux plans ethnique, religieux, culturel et social. Cette diversité est autant une richesse à faire fructifier au bénéfice de tous et chacun qu'un défi lancé à la capacité de nos sociétés de faire co-exister tant de différences dans des cadres socio-politiques qui soient démocratiques, respectueux des droits de la personne et constitués en État de droit.

La relation harmonieuse de chacun d'entre nous à cette différence n'est pas un donné, mais un acquis qui ne peut résulter que de l'apprentissage constant de la curiosité intellectuelle, de l'ouverture à l'Autre et de la construction de nos identités plurielles, individuelles autant que collectives, dans la compréhension de ce que la différence n'est pas forcément une menace. Cet apprentissage est un processus lent et parsemé d'embûches : la violence est trop souvent au rendez-vous et les conflits qui ont ensanglanté la planète au cours de la dernière décennie témoignent de la difficulté de l'entreprise.

Seule une action concertée d'éducation interculturelle et multiculturelle permettra à tous ceux qui pourraient se sentir menacés dans leur identité par la présence de cette différence de comprendre la formidable richesse qu'elle constitue et d'éviter de transmettre à leurs descendants les ferments de la violence du rejet de l'Autre.

Ce séminaire était destiné à contribuer aux travaux du Groupe de travail sur les minorités en lui permettant de rencontrer des acteurs clefs de l'importante expérience canadienne en matière d'éducation interculturelle et multiculturelle. En

effet, le Canada, par sa diversité historique, géographique, culturelle, linguistique et sociale, constitue une sorte de laboratoire interculturel et multiculturel aux variables nombreuses : les relations entre une majorité anglophone, des minorités francophones et des peuples autochtones, la co-existence de deux langues officielles, l'importance de l'apport de l'immigration à l'élaboration de la diversité canadienne, la structure fédérale de l'État canadien, la constitutionnalisation de la protection des droits et libertés permettant à tout justiciable de faire valoir ses droits face aux divers gouvernements, particulièrement en matière de droit à l'égalité et de protection contre la discrimination, la participation du Canada aux divers processus d'intégration continentale des Amériques, etc. Tous ces facteurs permettent au Canada de proposer à la communauté internationale les résultats de son parcours politique, social et juridique comme la tentative d'un approfondissement et d'un élargissement du respect de la diversité culturelle, dont il faut aussi relever les difficultés et les échecs. L'expérience particulière du Québec de la gestion de la diversité culturelle constitue aussi, de par ses caractéristiques (entre autres, par l'insertion de la majorité francophone du Québec au sein d'un continent essentiellement anglophone), une expérience unique digne d'un examen approfondi. La présence de participants centre-européens aura également contribué à élargir le dialogue en multipliant les points de référence.

Rassemblant des expériences, des témoignages, des analyses et des sentiments très divers, ce séminaire s'est déroulé dans un remarquable esprit d'écoute et de partage, au sein duquel l'humour a souvent trouvé sa place. Sans être exempt de tensions entre des positions parfois éloignées sur tel ou tel sujet, il a permis de nombreux rapprochements, ouvert la voie à des collaborations ultérieures, créé des liens d'amitié. Les discussions de couloir ont été, comme toujours dans ce genre d'événement, un élément essentiel de la dynamique initiée par les présentations et discussions en atelier. Somme toute, après trois jours au carrefour des expériences multiples de la différence, chacun des participants a pu repartir enrichi de la parole des autres, laquelle pourra, le cas échéant, infléchir les actions concrètes de sa vie professionnelle et personnelle.

Nous sommes convaincus que le Groupe de travail sur les minorités aura trouvé, au cours de ce Séminaire, des matériaux utiles dans l'élaboration de propositions analytiques et normatives qui seront soumises à la réflexion des organes des Nations Unies ainsi qu'à tous les membres de la communauté internationale, sur un sujet qui, à n'en pas douter, sera une des clefs de la vie collective au cours du prochain siècle.

Initié par le professeur Mustapha Mehedi, membre du Groupe de travail sur les minorités, avec le soutien actif de M. Guillaume Sieminski, alors du Ministère du Patrimoine canadien, ce séminaire n'eut pas été possible sans la participation active, au sein du Comité scientifique, de Monsieur Pierre Côté (Ministère des Relations internationales du Québec), de Madame Diane Laberge (Commission Canadienne pour l'UNESCO), de Madame Sheila Molloy (Conseil des ministres de l'Éducation du Canada) et de Madame Françoise Roy (Ministère du Patrimoine canadien), que

nous remercions vivement de leur soutien constant et de leur contribution intellectuelle enthousiaste.

Ce séminaire n'eut pas non plus été possible sans la participation financière de nos partenaires, qui ont cru à ce projet et l'ont soutenu avec vigueur :

- Association des collèges communautaires du Canada
- Centre international sur les droits de la personne et le développement démocratique (Montréal)
- Chaire en relations ethniques de l'Université de Montréal
- Commission Canadienne pour l'UNESCO
- Département des sciences juridiques de l' UQÀM
- Fondation canadienne des relations raciales (Toronto)
- Foundation on Inter-Ethnic Relations (The Hague, Netherlands)
- Ministère des Relations internationales du Québec
- Ministère du Patrimoine canadien
- Minority Rights Group (London, UK)
- Organisation pour la coopération et la sécurité en Europe (OSCE)
- Université du Québec à Montréal

Ce séminaire a encore bénéficié du soutien précieux, attentionné et particulièrement efficace de Madame Cecilia Thompson, secrétaire du Groupe de travail sur les minorités au bureau du Haut Commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme, et du professeur Asbjorn Eide, président du Groupe de travail sur les minorités, qui ont tout mis en œuvre pour faciliter la tâche de notre comité organisateur.

Nous tenons à remercier tout particulièrement M. John Packer, conseiller juridique au bureau du Haut Commissaire pour les minorités nationales de l'Organisation pour la coopération et la sécurité en Europe (OSCE), qui a pris l'initiative d'organiser, tant matériellement que financièrement, la venue de six experts de haut niveau en provenance de Macédoine, d'Estonie et de Lettonie, dont la contribution aux débats formels et informels a été d'une inestimable valeur.

Nous remercions aussi les participants à ce séminaire qui ont accepté de financer leur venue à même leurs fonds propres. Nous avons été honoré de cette marque de confiance envers une aventure intellectuelle à laquelle ils ont activement collaboré.

Nous désirons enfin remercier les collaborateurs de notre comité, étudiants ou enseignants au Département des sciences juridiques de la Faculté de science politique et de droit de l'UQÀM, sans l'énergie et le dévouement desquels le

déroulement du séminaire et la publication des actes n'auraient pu se faire dans d'aussi bonnes conditions :

- | | |
|-------------------------|---------------------|
| • Jean-Frédéric Boulais | • Delphine Nakache |
| • Marie-France Bureau | • Eugène Ntaganda |
| • Jean-Maurice Djossou | • Philippe Tremblay |
| • Marie-Hélène Giroux | • Grace Li Xiu Woo |

Le Séminaire international de Montréal ne constitue qu'une étape dans la longue marche qui mènera à la formulation de principes et la mise en œuvre de pratiques d'éducation interculturelle et multiculturelle dans toutes les régions du monde. Le rapport fait par le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur le séminaire a d'ailleurs été rendu disponible en avril 2000¹ et est au menu du Comité préparatoire de la Conférence mondiale contre le racisme de 2001².

Par leur publication, ces Actes apportent une pierre supplémentaire à l'articulation de ce dialogue fragile mais constamment nourri par tous les acteurs qui y voient une clef essentielle de notre avenir planétaire.

Montréal, le 1^{er} mai 2000,

François Crépeau*

Stéphanie Fournier**

Lison Néel***

¹ Doc. E/CN.4/Sub.2/AC.5/2000/WP.4.

² Voir l'ordre du jour provisoire annoté du 6 avril 2000, Doc. A/CONF.189/PC.1/1/Add.1.

* Professeur de droit et directeur du Centre d'études sur le droit international et la mondialisation (CÉDIM), Département des sciences juridiques, Université du Québec à Montréal.

** LL.B., avocate, clerc à la Cour d'appel du Québec et candidate à la maîtrise en droit international, Université du Québec à Montréal.

*** LL.B., LL.M., avocate, chargée de cours au département des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal et candidate au doctorat en droit à l'Université de Montréal.